Réf. Farde e-Assemblées : 2671125

N° OJ : 27

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/09/2025

Objet : Culture.- Subside de fonctionnement complémentaire Fame 2025.- Asbl Riches-Claires.- Montant total : 105.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Riches-Claires;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 et du budget ordinaire 2025.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 105.000,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2025 à l'attention de l'asbl Riches-Claires pour un complément de fonctionnement FAME 2025.

Annexes :